

A NNEE 1964 - 0- N°76 /PR-SGG

Décret nommant un Conseiller à  
la Cour Suprême

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur la proposition du Président de la Cour Suprême,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant  
formation du Gouvernement ;

VU la Loi n°61-42 du 18 octobre 1961, organisant la Cour  
Suprême, notamment ses articles 8, 11 et 172 ;

VU la Loi n°59-16/ALD du 9 Juillet 1959, fixant la liste des  
emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la  
nomination des titulaires est faite par le Président de la  
République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement  
entendu ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

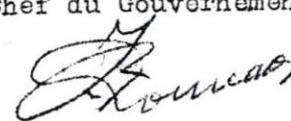
Article 1er - Monsieur Arsène KINDE, Administrateur des Affaires d'Outre-  
Mer, est nommé Conseiller à la Chambre Administrative de la Cour Suprême.

Article 2 - Le présent décret qui abroge le décret n°27/PR-SGG du  
24 Février 1964, portant nomination de Monsieur Arsène KINDE comme  
Chargé de Mission au Cabinet du Président du Conseil, Chef du  
Gouvernement, aura effet pour compter de la date de sa signature,  
et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 29 Mai 1964

Par le Président de la République,

le Président du Conseil,  
Chef du Gouvernement,

  
J. AHOMADEGBE-TOMETIN

  
S.-M. APITHY

Pour le Ministre des Finances, des  
Affaires Economiques et du Plan  
absent,  
le Ministre des Travaux Publics,  
chargé de l'intérim :

  
M. LASSISSI

Ampliations :

PR .....	10		
PC .....	15		
CS .....	10		
AND .....	2		
Ministères ...	9		
MFAEP .....	4		
MJL .....	4		
SGG .....	4	DC .....	2
DP .....	4	DI .....	2
DFP .....	2	DGF .....	4
Trésor .....	2	Intéressé ...	1
CF .....	2	JORD .....	1